

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## du Vendredi 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 24 mars 2014, pour traiter l'ordre du jour suivant :

- Election du Maire et des Adjoints
- Désignation des conseillers communautaires
- Constitution des commissions communales

Etai<sup>ent</sup> présents : Mesdames et Messieurs ADAM Marie-Madeleine, AUTREAU Laurent, BEGUIN Jean-Marc, CHATEL Eric, CHAYOUX Annick, COCHET Sylvain, COFFRE Pascal, CREPIN Jean-Paul, GUILLEPAIN James, HERR Régine, LAUNER Martine, LEPICIER David, MARQUES DE OLIVEIRA Claudine et MOUSQUET Sabine.

Etait absent excusé ayant donné procuration : Monsieur Charles PHILIPPONNAT qui a donné pouvoir à Mr BEGUIN Jean-Marc

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents élus le 23 mars 2014. Il donne la parole au doyen d'âge, Monsieur Jean Paul CREPIN qui prend la présidence de séance. Mr JP CREPIN procède alors au vote à bulletins secret à l'élection du nouveau Maire. (voir procès-verbal ci-joint)  
Le Maire après son élection remercie le Conseil Municipal.

### **201401/03 : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Suite à l'élection du Maire et avant de procéder à l'élection des Adjoints, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité, de nommer trois Adjoints.

Il est ensuite procédé à l'élection des 3 Adjoints à bulletins secrets. Il rappelle la désignation des délégués communautaires selon l'ordre du tableau et à l'élaboration du tableau du Conseil Municipal (voir procès-verbal ci-joint)

### **201402/02 : FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES (Membres du Conseil Municipal)**

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé, dans les conditions fixées par l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siégeront (et ayant accepté leur mandat). Le Maire, Mr Jean-Marc BEGUIN, est membre d'office de toutes les commissions.

**Commission des Finances** : Charles PHILIPPONNAT, Jean-Paul CREPIN, Martine LAUNER, David LEPICIER, Sylvain COCHET, Laurent AUTREAU et Eric CHATEL

**Commission travaux et urbanisme**: Jean-Paul CREPIN, Pascal COFFRE, David LEPICIER, Laurent AUTREAU, James GUILLEPAIN, Charles PHILIPPONNAT

**Commission chemins et vignoble** : Jean-Paul CREPIN, James GUILLEPAIN, David LEPICIER et Laurent AUTREAU

**Commission environnement (Fleurissement, Tourisme, Unesco, Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims)** : Martine LAUNER, Sabine MOUSQUET, Régine HERR, David LEPICIER, Sylvain COCHET, Marie-Madeleine ADAM, James GUILLEPAIN, Charles PHILIPPONNAT, Eric CHATEL et Claudine MARQUES DE OLIVEIRA

**Commission Communication** : Sylvain COCHET, Laurent AUTREAU et Marie-Madeleine ADAM

**Commission sport, vie associative, culture, fêtes et cérémonies** : Sabine MOUSQUET, Régine HERR, Pascal COFFRE, Annick CHAYOUX, Claudine MARQUES DE OLIVEIRA et Jean-Paul CREPIN

**Commission action sociale et personnes âgées** : Claudine MARQUES DE OLIVEIRA, Annick CHAYOUX, James GUILLEPAIN et Marie-Madeleine ADAM

**Commission enfance et enseignement** : Claudine MARQUES DE OLIVEIRA, Annick CHAYOUX, Sabine MOUSQUET, Régine HERR et Marie-Madeleine ADAM

**Commission sécurité** : Jean-Paul CREPIN, Régine HERR et Eric CHATEL

**Personnes chargées des salles communales** : Régine HERR et Claudine MARQUES DE OLIVEIRA

**201403/02 : DESIGNATION DES QUATRE DELEGUES (2 TITULAIRES et 2 SUPPLEANTS) POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DU BASSIN Versant CHAMPILLON-DIZY-HAUTVILLERS-SAINT-IMOGES**

Suite aux dernières élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein du Syndicat du Bassin Versant CHAMPILLON-DIZY-HAUTVILLERS- SAINT IMOGES :

- Monsieur David LEPICIER, délégué titulaire
  - Monsieur Jean-Marc BEGUIN, délégué suppléant
- Et
- Monsieur Laurent AUTREAU, délégué titulaire
  - Monsieur Jean-Paul CREPIN, délégué suppléant

**DIVERS :**

**Charte de l'élu local** : Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers de la Charte de l'élu (12 points) dont il souhaite informer le conseil municipal. Il indique que les conseillers recevront un exemplaire de cette charte (voir pièce jointe).

**Prochaines réunions** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée les dates des prochaines réunions, à savoir la commission des finances le jeudi 03 avril et le prochain conseil municipal le jeudi 17 avril 2014 0 19h.

**100 ans de Mr Pierre TERSAC** : Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par le fils de Mr Pierre TERSAC, domicilié 11 rue des Mondettes, car ce dernier va avoir 100 ans le 26 mai prochain. Son fils aimerait que quelque chose soit fait par la commune et que la Fanfare puisse faire de la musique ce jour-là sous ses fenêtres. Le Conseil s'engage à préparer quelque chose dans ce sens.

**Cross des écoles** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cross des écoles aura lieu cette année au stade de Dzy le vendredi 11 avril après-midi. Ne pouvant y assister, il demande aux conseillers si cela les intéresse d'y aller pour encourager les enfants champillonnais. Monsieur Pascal COFFRE et Mme Sabine MOUSQUET iront.

**Développement touristique** : Monsieur le Maire donne lecture d'une invitation reçue de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne au sujet d'une réflexion sur un « Schéma de Développement Touristique » pour aboutir à des actions concrètes. La candidature UNESCO ouvre une nouvelle voie avec des perspectives de croissance importante. Un atelier aura lieu le jeudi 17 avril à 14H30 à la Villa Bissinger à Aÿ. Monsieur le Maire ne pouvant pas s'y rendre, il demande si quelqu'un dans l'assistance pourra y aller. Mme Martine LAUNER précise qu'elle est déjà invitée le matin avec les professionnels en tant que Directrice du Royal-Champagne. Mme Régine HERR se propose d'aller à l'atelier l'après-midi.

**6 nouvelles chaînes sur la TNT** : Monsieur le Maire informe l'assistance que le mardi 8 avril aura lieu la mise en place de 6 nouvelles chaînes gratuites sur la TNT, ce qui entraînera sûrement des coupures et la mise à jour obligatoire par les habitants de leur télé, par le biais d'une recherche automatique des chaînes.

**Problèmes des motos entre Dizy et Champillon** : Monsieur le Maire informe l'assistance qu'il a assisté récemment à une réunion en Mairie de Dizy, avec la Gendarmerie, le Conseil Général, la Sous-Préfecture et la Commune de Dizy au sujet de la vitesse excessive des motos entre les 2 villages. Les motards utilisant la RD251 comme piste d'entraînement, en dépit de toute sécurité. Il en est ressorti qu'il est impossible de mettre des ralentisseurs en dehors des agglomérations, et de ce fait de pouvoir concrètement empêcher cette vitesse. Cependant, il est envisagé de limiter à 70 km/heure la vitesse entre Dizy et la Hameau de Bellevue-Champillon.

**Chasse aux œufs de Pâques** : Madame Sabine MOUSQUET prend la parole pour évoquer la 2<sup>ème</sup> chasse aux œufs de Champillon qui aura lieu cette année sur le practice de Golf au hameau de Bellevue, sous le Royal-Champagne, le lundi de Pâques à 15H (lundi 21 avril 2014)

**Horaires d'ouverture de la Mairie au public** : Monsieur le Maire évoque la possibilité de changer les horaires d'ouverture de la Mairie au public, qui sont actuellement le :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10H à 12H et de 13H30 à 16H

Vu l'augmentation croissante et la complexité du travail administratif demandé désormais aux communes, il s'avère nécessaire de fermer plus souvent la Mairie au public afin de permettre à la secrétaire de Mairie de pouvoir travailler plus longtemps sans être interrompue.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir pour le prochain conseil municipal, aux nouveaux horaires éventuels pour le secrétariat.

**La séance est levée à 20 heures 30.**